

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

Les lotissements des Cluzeaux et des Embruns

Jusqu'ou irons-nous ?

A vos agendas

Dispositif Oxygène

Ciné plein air cet été

Déchets : Les points d'apports volontaires ou PAV

La Banque d'Adresses

Côte à Coast

Bibliothèque Municipale

Le jardin partagé de Marsilly

Histoire et Culture

Sur la Piste et Autour

L'Edito du Maire

- 2 A travers les remarques ou les regrets des uns ou des autres sur la nouvelle gestion des déchets, mais aussi sur le traitement des eaux de pluie, l'urbanisme, les possibilités de ralentissement sur une départementale traversant la commune, sur une couverture de tuiles, sur la police des gens du voyage, sur la police de l'environnement ... on assiste à l'érosion du rôle de maire.
- 2 Le rôle d' élu le plus aimé des Français parce qu'il en est proche. Sa proximité l'expose à être démagogue, populiste, donc il est important de lui couper lentement les ailes ou de l'acheter.
- 3 Qui oserait dire « j'ai décidé que ... » ? Le président s'y est essayé en pleine crise COVID déclenchant en même temps un rodéo médiatique. Aujourd'hui plus personne ne décide. C'est un comité qui décide. L'application des politiques nationales est transférée aux groupements de communes ou aux communautés d'agglomération. Quand la CDA décide, c'est impersonnel, on ne voit aucun visage, aucun nom. La liberté de décision est souvent à la marge et les degrés de liberté sont faibles. Les décisions sont préparées par une administration centrale en lien avec celle de l'Etat, qui comme un chat avec une balle, les pousse vers là où elles doivent aller.
- 4 C'est dommage mais c'est naturel dans un monde complexe. Ce qui a été décidé en haut doit dépasser la durée des mandats politiques et il n'y a rien de plus efficace que d'en confier la gestion à une technocratie. Seulement voilà, il faut un signataire et c'est souvent le maire qu'on « invite » à signer.

La technocratie c'est l'œuf au bacon : la poule est concernée mais le cochon est impliqué.

Bonne lecture,

Le Maire,
Hervé PINEAU

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 9h00 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 9h00 à 12h00 -

14h00 à 17h30

Vendredi : 9h00 à 17h00

☎ 05 46 01 30 10

✉ mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

Hervé PINEAU, Maire : sur RDV

Jacques GLENEAUD
(urbanisme et voirie) sur RDV

Laureyne VIAUD-TANQUART
(vie des écoles) : sur rdv

Franck COUDRAY
(bâtiments, réseaux, espaces verts)
Sur RDV

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00

Mercredi après-midi : 15h à 18h00

☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
Iltiwap (code marsilly)
FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication :
Hervé PINEAU

Comité de rédaction :
Elus et associations

Crédits photos :
Service Municipal et associations

Impression et tirage :
1 700 exemplaires - Ap1prim

La vie du clocher

Chantier imposant le 18 juin où la SMAC a procédé à l'étañchement du clocher. Une grue de plus de 30m a monté un malaxeur de bitume bouillant pour créer une chape imperméable. Encore un mois de travaux puis ce sera la toiture de l'église.



Espaces publics sans tabac

les interdictions entreront en vigueur dès le 1er juillet

Un décret actuellement en cours de finalisation devrait généraliser les espaces sans tabac aux lieux habituellement fréquentés par les enfants.

Le non-respect de l'interdiction pourra engendrer une contravention de 4^e classe, soit 135 euros.

Sont concernés :

- ❖ parcs et jardins publics ;
- ❖ plages bordant des eaux de baignade ;
- ❖ abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- ❖ aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- ❖ espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.





Prochaine réunion
du Conseil Municipal

Mardi 1er juillet 2025
à 19h00
Salle du Conseil
En Mairie

et

Mardi 23 septembre 2025
à 19h00
Salle du Conseil
En Mairie

Retrouvez le
compte rendu
sur le site www.marsilly.fr

Les lotissements des Cluzeaux et des Embruns

Bientôt dans le domaine communal ? Leurs occupants peuvent raisonnablement espérer.

Une réunion publique s'est tenue le 20 mai. Les lotissements ont été arrêtés en 2012 avec un cahier des charges bien spécifique. Il a expiré partiellement en 2022.

Les lotissements se sont peuplés en deux tranches en presque 10 ans. Il était convenu sans trop de précautions que la commune les reprenne dans son domaine. Cette assurance et le pari de la rapidité des constructions a conduit à une réalisation des réseaux parfois hasardeuse.

Ajoutons à cela l'instabilité juridique et l'imagination réglementaire de la loi sur l'eau, les déchets, les polluants etc ... sans oublier la glue du principe de précaution (ou le syndrome du parapluie car toute cause recevra un accueil du juge) on arrive à des réseaux pluviaux qui une fois inspectés par le service « Réseaux Humides » de la CDA ne sont pas fonctionnels et ne peuvent pas être repris pour rejoindre le domaine public.

Une nouvelle phase de travaux va donc avoir lieu pour faire couler les eaux de pluie en surface. Une partie ravinera dans les petits espaces verts qui seront remplacés pour partie par des cailloux grossiers. Une autre partie sera dirigée vers les fossés ou les cuvettes existantes, par des tuyaux ou des caniveaux. Un fossé sera aménagé à l'ouest. Le mot d'ordre aujourd'hui est « infiltration sur place ». Le lotisseur est aidé par l'Agence de l'eau. Les travaux reviennent à la société Colas sous la supervision de Sitea. Les pelleteuses sont de retour dans les lotissements neufs... Les travaux devraient être achevés à la fin de l'été.

Faire bien du premier coup est toujours préférable. L'épineuse question de l'entretien des espaces verts demeure en suspens ; en effet, le marché que Terres d'Aunis avait avec un jardinier n'aurait pas été renouvelé. La commune pèse auprès des responsables pour que travaux et entretien soient effectués au plus vite. « Moins lentement » serait plus juste.

Jusqu'où irons-nous ?

Le choix des Américains en faveur de Monsieur Trump a rebattu les cartes des pays engagés dans la lutte contre le CO2. Nous sommes 8 milliards en 2025 sur terre dont 450 millions d'européens. Qui s'occupe vraiment du CO2 tel que nous le faisons au point de sacrifier des pans entiers d'industrie ou de limiter le chauffage ou la clim dans les bureaux ou les lieux publics ?

A priori l'Europe toute seule. C'est noble et c'est altruiste mais il serait bon que la France n'agisse pas comme une armée endiablée coiffée de sombréros.

En 2018 la loi Elan et son décret tertiaire impose que les bâtiments ou groupes de bâtiments sur plus de 1000 m2 réduisent leur consommation énergétique de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. Il fallait choisir une année de référence entre 2010 et 2019.



En 2025 la loi DADDUE impose aux commune telle que la nôtre à partir de 2029 (c'est demain !) de réduire leurs consommations de 1.9% par an à partir de 2021 ET de rénover énergétiquement 3% des surfaces qu'elles gèrent. Obligation de rapport à l'état tous les deux ans et bien sûr promesse par ailleurs en parallèle de réduire le coût de fonctionnement de l'état.

Donc si les textes perdurent la commune devra consommer moins 40% en 2030 par rapport à 2012 (par exemple) auxquels s'ajouteront moins 1,9% / an par rapport à 2021 même sur les petits bâtiments.

Si c'est confirmé, après 2029, il faudra avoir baissé les consommations de 40% et de continuer à réduire de 10% en 10 ans au titre du décret tertiaire tout en réduisant de 19% au titre de l'Europe soit 50% d'un côté et 19% de l'autre = 69% ! Nous allons rire et on peut douter de l'application.

A vos agendas !

Le traditionnel repas des Aînés aura lieu cette année le **dimanche 30 novembre, salle SIMENON.**

De plus amples informations vous seront transmises dans le prochain numéro.

Ciné plein air cet été !

Notez votre rendez-vous du 30 août 2025 !

Une séance gratuite de cinéma en plein air aura lieu au city stade près de l'école sur un écran géant. La projection démarrera à la nuit tombée (qui a l'heure ?). Le film proposé sera Beetlejuice, un film tout public proposé et projeté par le Fond Audiovisuel Régional riche d'une importante filmothèque.

Venez nombreux partager un doux moment dans une atmosphère bon enfant. C'est un reste d'été avant la rentrée prochaine.

Pour plus de confort amener de quoi vous asseoir et un éventuel lainage car les nuits de fin août peuvent être fraîches



Déchets : Les points d'apports volontaires ou PAV

Les containers publics de déchets où l'on porte ses déchets sont un axe fort de la CDA de La Rochelle pour réduire les déchets ménagers.

Le but est de répondre à la loi AGEC. (Réduire nos déchets et recycler) et faire en sorte que le producteur soit le payeur. Ce ne sont pas les maires qui l'ont voulu ! Ils la subissent. La réduction espérée par la CDA est de 60 kg par habitant de 2019 à 2030. Passer de 622 kg à 562 kg.

Pour cela des mesures « incitatives » sont mises en place :

- Incitation à poser des composteurs dans les jardins pour les déchets ménagers végétaux. Officiellement ils n'amènent pas de rats.
- Mise à disposition de points d'apports volontaires bleus et jaunes à moins de 200 m des habitations. Cela consiste à soulager les habitants des quartiers historiques de Marsilly. Il y a un seul point Rue du Port, un second serait souhaitable à Nantilly. Ceux qui sont contre méritent d'écouter le témoignage des habitants des Cluzeaux et des Embruns. De leur propre aveu ils étaient réticents au début mais trouvent le moyen pratique. Plus de sortie de bac à penser, plus d'odeurs dans le jardin, libération de place. Dont acte et à méditer.
- Un container à verres pour 250 habitants est un objectif. Cela représente entre 8 et 11 containers.
- Au début les PAV seront en libre-service. (comprendre avant les municipales de 2026) puis vous aurez un badge pour permettre son ouverture et un dépôt. Les associations pourraient avoir des jetons pour se décharger. La commune prend en charge les déchets des enfants et des ados qui font du sport pas les déchets des 3^e mi-temps dont l'évacuation du mobilier privé ou des accidents de congélateurs de club house.
- Passage de la collecte à une fréquence tous les 15 jours. La collecte coûte cher. La Dordogne a fait le choix de supprimer la collecte à domicile et elle essuie une levée de boucliers. L'agglo a choisi de répondre à un besoin minimal et de s'adapter ensuite à la demande.
- Application d'une tarification au nombre de fois que vous sortez vos poubelles et à la taille du bac. (Attention à ceux qui les laissent dans la rue ! C'est déjà interdit et vous aurez les déchets des autres).

Les nouveaux points d'apport, comme les containers à verre, semblent dégager la grogne des riverains. Il faut dire que la masse d'incivilités est redoutable et transforme vite chaque point en déchetterie à ciel ouvert. Nous l'avons dit et répété au conseil communautaire en vain. Sans contrôle vidéo des PAV et sans sanction il est illusoire d'espérer du civisme. L'exemple des bacs de verres est frappant. Même pleins certains viennent déposer à leur pied leurs bouteilles vides.

Attendu par certains d'entre vous et refusés par d'autres, personne ne semble prêt à les accueillir à proximité de sa maison. Aussi vos avis peuvent éclairer l'agglomération. Exprimez vos idées en mairie et dites-nous où vous poseriez les nouveaux. Ce sera plus efficace que les expressions sur les réseaux sociaux. Le cahier des charges est le suivant :

- ❖ Pas plus de 200 m des habitations
- ❖ Sur le domaine public et permettre l'arrêt d'un véhicule.
- ❖ Accessible à un camion.
- ❖ Recueillir l'accord des voisins immédiats.

Mail à adresser à « mairie@marsilly.fr »

Ceci sera accompagné de mesures plus coercitives. Il y aura des contrôles de poubelle. Vous aurez des points verts, jaune ou rouge selon que vous trierez bien ou pas.

Les bacs qui ne ferment pas car trop remplis ne seront sans doute pas ramassés.

Le coût de la collecte a bondi, amplifié aussi par les frasques de l'agglo qui a souhaité des camions électriques en ville.

En résumé il y a du bon et du moins bon. Notre société versée uniquement sur la consommation fait de la consommation un indicateur de bonheur et l'indicateur économique clé. Ceci trouvera un jour ses limites.

Le bon déchet est comme le bon Kwh celui que l'on ne produit pas ou que l'on ne consomme pas. Si le bonheur tient au téléphone dernier cri, à la montre connectée ou aux baskets de marque à la mode il est fragile.

Le plus regrettable est l'incohérence. Par exemple psalmodier sur le réparable dans l'électro ménager et ne rien produire qui réponde à cet objectif sauf à convaincre la Chine de le faire. Le lave-linge qui durait 12 ans est passé à 5 ans mais il consomme 10% de moins. La belle affaire. La liste est longue des vêtements aux biens courants, quant à la voiture il faut être sous hypnose ou nul en calcul pour croire une minute au bilan carbone de ce que l'on nous promet ou que l'on nous fabrique. Une 4L résistait 40 ans et une moderne à moteur 3 cylindres est casée au bout de 2 ans. Quant à l'électrique on a réussi à créer la voiture jetable en cas d'accident.

Faire le 20 H en pleurant sur la planète puis enchaîner en regrettant que les indices de consommation baissent n'est pas cohérent.

En règle générale des rêveurs, assez nantis, parlent d'écologie et ceux qui les assistent où les écoutent au premier rang font de l'argent avec la bénédiction des premiers. L'écolo business est bien là dans le monde comme près de chez nous.



La Banque d'Adresses Nationale

On vous réclame un numéro d'adresse ? Vous ne connaissez pas votre adresse ?
Les livreurs se trompent de maison ?

Une solution : www.adresse.data.gouv.fr et demander « Marsilly17 ». L'Etat a imposé aux communes de prendre en charge la gestion des adresses à travers la loi 3DS. Jadis gérée par la direction des finances publiques, la mise à jour des adresses relève désormais de la commune. Marsilly est à jour à hauteur de 99%.

En conséquence les différentes administrations sont censées être informées. Censées seulement hélas. Vous pouvez vous-même lever le doute en vérifiant votre adresse sur cette base.
Le plus hasardeux est l'information du livreur d'un colis. En théorie la base adresse nourrit Google Maps qui se déverse dans Waze (même groupe) puis les GPS tel que Tomtom sont mis à jour.

Un long parcours informatique avec beaucoup d'électricité en somme pour aller plus vite ou presque.

Le coin des Associations



L'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez-vous de l'Association Côte à Coast pour la célébration de la Saint-Patrick. Les animations ont rythmé la journée et un grand merci aux commerçants de la place des Carrelets qui ont joué le jeu et proposé une belle offre de restauration.

L'association a organisé une belle journée sur l'île de Ré le 10 juin avec une visite guidée de la LPO de la réserve d'oiseaux de Lilleau des Niges, puis de l'atelier de restauration de livres Quillet à Loix, avec un picnic au phare des Baleines.

Le voyage en Irlande est programmé du 20 au 24 septembre 2025, avec vols La Rochelle-Cork et retour, deux nuitées à Baltimore et deux nuitées à Cork (deuxième ville d'Irlande). Des places sont encore disponibles pour compléter le groupe de voyageurs. Les personnes intéressées doivent nous contacter très rapidement pour obtenir tous les renseignements utiles.

Conversation anglaise et chants irlandais ont rythmé nos semaines. Elles s'arrêtent l'été pour reprendre de plus belle en septembre prochain.

La Présidente, Rosaleen Arduin



Quelques chiffres concernant l'activité de la Bibliothèque Municipale en 2024: 712 lecteurs ont franchi 3.443 fois l'entrée de nos locaux et emprunté 12.516 ouvrages. 22,7 % de la population de Marsilly lit,

contre 15 % au niveau national, ce qui montre le succès de notre bibliothèque.

Quelques lecteurs nous ont honorés de leur présence à l'occasion de notre A.G. du 28 mars dernier, preuve de leur intérêt pour notre bénévolat.

Notre concours "Premier roman" est toujours en cours.

Nous vous rappelons que pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mercredis et samedis matin de 10h à 12 h.

"LIRE EST UN PLAISIR !"

Prochaines séances d'Histoire et Culture (Généalogie - Histoire - Enigmes - Paléographie), salle du Petit Poucet à 17h00 :

le vendredi 12 septembre 2025

le vendredi 3 octobre 2025

le vendredi 17 octobre 2025

Sortie « patrimoine » réalisée le 22 mai à Crazannes



Projet national « sauvons nos tombes » (<https://www.geneanet.org/sauvons-nos-tombes/>) : avec plus de 230 tombes annotées et déposées par Histoire et Culture

Le Président, Alain MILLOT



Le jardin partagé de Marsilly, un coin de verdure pour cultiver ensemble est plus qu'un simple espace de culture, c'est un terrain fertile pour les rencontres, les échanges et la solidarité entre les jardiniers.

Si l'ensemble des parcelles sont actuellement pourvues, une liste d'attente a été mise en place pour accueillir les futurs jardinier(e)s débutants ou confirmés.

Pour tous renseignements : lejardinpartagedemarsilly@gmail.com

Le Président, Jean-Marie Saubesty



Sur la Piste et Autour vous propose, Parc SIME-NON:

❖ Stages de Cirque

Du 15 au 17 juillet : Arts du Cirque!

De 10h30 à 11h30 pour les 3-5 ans.

De 14h à 15h30 pour les 6-13 ans.

Acrobaties, jonglerie, équilibre sur objets, Slackline!

❖ Stage Danse et Cirque!

Du 25 au 29 août :

De 10h30 à 12h et de 13h30 à 15h.

Possibilité de rester manger sur place avec un pique-nique.

Ouvert aux enfants de 6 à 13 ans.